



**HAL**  
open science

**Le Parlement sauveur du roi contre lui-même et les  
Jésuites : le cas de la traduction anglaise de la  
Remonstrance à Messieurs de la Cour de Parlement sur  
le parricide commis en la personne du Roy Henry le  
Grand (1610-1611).**

Marie-Céline Daniel

► **To cite this version:**

Marie-Céline Daniel. Le Parlement sauveur du roi contre lui-même et les Jésuites : le cas de la traduction anglaise de la Remonstrance à Messieurs de la Cour de Parlement sur le parricide commis en la personne du Roy Henry le Grand (1610-1611).. Représentations : Histoire et discours politique dans l'aire géopolitique anglo-saxonne du XVIIème siècle à nos jours, 2013. hal-03840809

**HAL Id: hal-03840809**

**<https://hal.science/hal-03840809v1>**

Submitted on 6 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Le Parlement sauveur du roi contre lui-même et les Jésuites : le cas de la traduction anglaise de la *Remonstrance à Messieurs de la Cour de Parlement sur le parricide commis en la personne du Roy Henry le Grand (1610-1611)***

Marie-Céline Daniel,  
Université Paris-Sorbonne (VALE-EA4085)

Le 14 mai 1610, le roi Henri IV mourait sous les coups de couteau de Ravallac<sup>1</sup>. Le choc, en France et dans une grande partie de l'Europe, fut aussi violent que la transition politique rapide ; en quelques jours, le coupable était interrogé, torturé, jugé, condamné à mort et exécuté, tandis que le lit de justice confiant la régence du royaume à Marie de Médicis se tenait le lendemain même de l'assassinat (Mousnier, 253-255). Lors de son interrogatoire, Ravallac avait précisé qu'il avait agi après le sacre de la reine, le 13 mai, pour que le royaume ne sombre pas dans le chaos (Mousnier, 251) ; force est de constater qu'il n'avait pas eu tort. Même si les options de politique étrangère privilégiées par le roi dans les mois précédant sa mort furent abandonnées par la très catholique et hispanophile régente, la mort du roi n'apporta pas les désordres que l'on aurait pu craindre. Pourtant, ce régicide bouleversa les contemporains, et les louanges qui célébrèrent le monarque défunt firent taire, un temps, les critiques que le Béarnais n'avait cessé de susciter depuis le début du siècle (Chevallier, 273-277). Le retentissement européen de la mort d'Henri IV s'explique sans doute en partie par la personnalité et par l'image du roi ; celui qui avait fini par réconcilier ses sujets après des années de guerre civile avait redonné à la France son rang en Europe. Cependant, sa mort le resitua malgré lui dans ces guerres de religion qui avaient dévasté et dévastaient encore l'Europe continentale ; comme Guillaume le Taciturne, assassiné en 1584, comme

---

<sup>1</sup> Sur l'assassinat lui-même et les conséquences qui suivirent, voir Mousnier, Roland. *L'Assassinat d'Henri IV. 14 mai 1610*. 1964. Paris : Gallimard, 2008 (Les journées qui ont fait la France). Sur les autres tentatives de régicide pendant cette période, voir Chevallier, Pierre. *Les régicides. Clément, Ravallac, Damiens*. Paris : Fayard, 1989.

son prédécesseur Henri III, tué en 1589, Henri IV était la victime d'un extrémiste catholique refusant de voir s'initier ou se poursuivre une politique plus conciliante à l'égard des Réformés. Ce fut pourtant probablement en Angleterre que le choc de la mort du roi fut le plus grand. Cet intérêt particulier pour le destin du roi et de la monarchie française n'était que la continuation des années précédentes ; depuis son arrivée sur le devant de la scène politique, et surtout après la mort soudaine du Prince de Condé en 1588<sup>2</sup>, le roi de Navarre avait été érigé en héraut de la cause huguenote par les Élisabéthains. Toutes les vicissitudes de son destin, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à son arrivée sur le trône en 1589, en passant par sa fuite de la cour en 1574 et la victoire de Coutras en 1586, avaient été suivies par des Anglais avides de nouvelles venues de France. Même l'abjuration de 1593, aussi décevante avait-elle été pour eux, n'avait pu mettre un terme à cet engouement d'une partie des Anglais pour Henri IV. Certes, depuis la Paix de Vervins, signée entre la France et l'Espagne en 1598, les Anglais avaient appris à se méfier d'un roi prompt à renverser les alliances qu'il avait lui-même conclues ; même si pragmatisme diplomatique et réalisme religieux constituaient visiblement les deux axes de l'action politique d'Henri IV, une fois mort, le roi de France restait celui qui avait su affermir la paix. Enfin, dans l'attentat de 1610, les Anglais contemplaient le souvenir du Complot des Poudres de 1605 ; une fois encore, les catholiques irréconciliables avaient voulu frapper au cœur du royaume. L'échec de leur tentative en Angleterre rappelait à tous que le royaume anglican était bien protégé par Dieu.

Assez vite après l'assassinat du roi, des pamphlets racontant le régicide et les événements des jours suivants parurent à Londres. En général, ces textes courts cherchaient à éteindre la soif de sensationnel des Londoniens, en leur donnant force détails sur le supplice de Ravaillac. Certains, comme *The terrible and deserued death of Francis Rauilliack*<sup>3</sup>, étaient illustrés de gravures médiocres montrant

---

<sup>2</sup> Après quelques semaines de maladie, le prince s'était éteint au printemps 1588. La rapidité de son déclin avait éveillé les soupçons d'Henri de Navarre, qui avait fait emprisonner Charlotte de la Trémouille, la jeune veuve enceinte du prince (voir Boucher, Jacqueline. « CONDÉ, princes de », in Jouanna, Arlette et al. *Histoire et Dictionnaire des Guerres de Religion*. Paris : Robert Laffont, 1998, p. 816). Janine Garrisson, dans sa biographie d'Henri IV, évoque « l'assassinat » du prince de Condé (Garrisson, Janine. *Henri IV* (1984). Paris : Seuil, 2008, p. 140).

<sup>3</sup> *The terrible and deserued death of Francis Rauilliack, shewing the manner of his strange torments at his execution, vpon Fryday the 25. of May last past, for the murther of the late French King, Henry the fourth. Together with an abstract out of diuers proclamations, and edicts, now concerning the state of France. As it was printed in French in three seuerall bookes published by authoritie.* 1610. Londres : W. Barley for J. Baylie, 1610 (STC 20755) et Édimbourg : R. Charteris, 1610 (STC 20755.5).

l'écartèlement du régicide<sup>4</sup>. Cependant, la mort du roi risquait d'ouvrir une période d'instabilité, et les Anglais avaient manifesté depuis longtemps un intérêt certain pour les affaires de France. Ainsi, l'année suivante, parut à Londres la traduction d'un discours tenu devant le Parlement de Paris quelques semaines après le régicide. Un parlementaire y accusait violemment les jésuites d'être à l'origine de la mort du roi, et appelait à leur expulsion du royaume. Le texte original avait été publié à Paris en 1610, sans que le nom de l'orateur n'ait été précisé ; cette *Remonstrance à Messieurs de la Cour de Parlement sur le parricide commis en la personne du Roy Henry le Grand*<sup>5</sup> avait été imprimée *in-octavo*, sans lieu et sans nom. La traduction anglaise est l'œuvre de Thomas Purfoot pour Nathaniel Butler ; elle s'intitule *A Discourse to the Lords of Parliament touching the murther committed upon the person of Henrie the Great*<sup>6</sup>. Le *quarto* anglais intègre une épître dédicatoire rédigée par William Crashaw et destinée à Robert, « Earl of Dorset », et à son épouse Lady Anne Clifford.

La publication de discours parlementaires n'est pas rare à la fin du seizième et au début du dix-septième siècles, mais chacun de ces documents est d'un grand intérêt pour les historiens de la période, car cette trace écrite est la seule façon de connaître ces textes souvent voués à disparaître une fois prononcés. Ces documents ont trois niveaux de lecture, dont les deux derniers sont porteurs de beaucoup d'interrogations. À un premier niveau, dont nous ne savons rien ici, se situe l'oralité du discours. Dans le cas précis de la *Remonstrance*, la transcription nous renseigne sur l'état d'esprit de certains parlementaires après la mort du roi, mais en revanche, rien ne nous indique l'accueil réservé au discours, ni les débats qu'il a pu susciter en séance. La deuxième source d'intérêt de cette publication tient au passage de l'oral à l'écrit, de ce qui est entendu à ce qui est lu. Ce décalage oratoire enrichit ou appauvrit le discours : la force rhétorique de la parole est perdue, mais la subtilité

---

<sup>4</sup> Sur les textes publiés juste après la mort d'Henri IV, voir Daniel, Marie-Céline. "« A most inhumane murder » : monstration et instrumentalisation de la violence dans quatre pamphlets parus outre-Manche sur l'assassinat d'Henri IV (1610)". *Shakespeare en devenir - Les Cahiers de La Licorne - N°5 - 2011 | Shakespeare en devenir | The politics of pain: the epistemology of violence in historical and political narratives*. [En ligne] Publié en ligne le 20 décembre 2011. URL : <http://shakespeare.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=551>. Consulté le 17/04/2013.

<sup>5</sup> *Remonstrance à Messieurs de la Cour de Parlement sur le parricide commis en la personne du Roy Henry le Grand*. M.DC.X. s.l.s.n., 1610 (ci-après *Remonstrance*).

<sup>6</sup> *A discourse to the lords of the Parliament. As touching the murther committed vppon the person of Henrie the Great, King of Fraunce. Manifestlie proving the lesuites to be the plotters and principall deuisers of that horrible act. Translated out of French, and published by authority*. Londres : T[homas] P[urfoot] pour Na[thaniel] Butter, 1611 (STC 13134).

des arguments est plus facile à appréhender. L'impression du volume présuppose la volonté de faire connaître plus largement un point de vue. Cet élargissement de l'auditoire au lectorat a pour but de diffuser plus largement cette thèse, ici la nécessité d'expulser les jésuites du royaume ; or il se trouve que cette expulsion n'a pas eu lieu. Sans données précises quant à la date de publication du texte en France, on ne peut pas savoir si la décision de transcrire puis d'imprimer le discours a été prise rapidement ou non ; dès lors, on ne peut pas savoir s'il a été publié pour exercer une pression en faveur du bannissement des jésuites, ou bien si le texte a été imprimé pour prendre l'opinion à témoin que les parlementaires, eux, s'étaient exprimés en faveur de cette interdiction. Dans le premier cas, la publication est un outil de pression sur la régente et ses ministres ; dans le second, il s'agit de donner à voir l'activisme politique des parlementaires face à l'inaction supposée de l'entourage royal. Enfin, un troisième niveau est lié au transfert du texte depuis la France jusqu'à Londres. Le changement de langue détermine un changement de lectorat (ou d'audience) ainsi qu'un changement de perspective, puisque l'Angleterre n'est pas directement concernée par la mort du roi. Cependant, cette mise à distance est fortement limitée, pour ne pas dire contredite, par l'épître dédicatoire qui précède le discours : celle-ci, en rapprochant le régicide de 1610 du Complot des Poudres de 1605, montre que les mêmes ennemis sont à l'œuvre de part et d'autre de la Manche. L'enjeu de cette étude est donc de comprendre comment ce discours parlementaire français, apparemment destiné à être prononcé dans un lieu et devant un auditoire précis, a pu être profondément modifié par sa transcription, sa traduction et sa publication en Angleterre. Le texte se présente d'abord comme un réquisitoire contre les jésuites présents à la cour de France mais également au-delà : il propose une relecture critique des textes jésuites tout en livrant une version révisionniste des guerres de religion françaises. Le passage de l'oral à l'écrit et d'une langue à l'autre pose aussi des questions fondamentales sur les destinataires réels de l'imprimé anglais ainsi que sur le sens de cette publication à Londres.

### **Un réquisitoire contre l'influence des jésuites à la cour de France... et ailleurs ?**

La page de titre de la *Remonstrance à messieurs de la cour de Parlement* n'indique pas qui a prononcé le discours, ni à quelle date précise. Le texte est

présenté brut, sans introduction ni précision quant à son contexte. Dans le *Short-Title Catalogue*, l'allocution est attribuée à Philippe Duplessis-Mornay, sans que l'on sache précisément pourquoi. Compte tenu de la proximité passée entre le Huguenot et l'ancien roi de Navarre, ainsi que son hostilité évidente envers les jésuites, il est possible en effet que Duplessis ait été l'auteur du discours. Si ce n'est lui, ce devait être quelqu'un de semblable, tant le texte est une réfutation en règle de certaines thèses jésuites. En effet, dès les premières minutes de son discours, l'orateur met en place un raisonnement qui aboutit logiquement à la mise en accusation des jésuites :

You busily enquire after the Authors of this prodigious bloody blow ; and yet you perfectly vnderstand, that the knife was but the instrument of *Ravailac*, of *Ravailac* [sic]; set on, induced, and instructed by other [sic]: It was others that put the knife into his hand, and planted the murther in his heart. (A2v°)

Cette première partie de son raisonnement amène naturellement à une deuxième partie :

Seeing that all Christendome by general consent concluded, that since the creation of the world, there hath not any sect or societie beene found more capable or more culpable in such villanies, than the Iesuits and their confederates, and doe you make a doubt thereof? (*Ibid.*)

Le raisonnement mis en place ici doit amener les auditeurs à conclure à la culpabilité des jésuites selon une logique contestable : à ce stade de l'argumentation, la seule charge retenue contre eux est qu'ils seraient capables de manipuler un individu pour lui faire commettre un tel acte. Le texte exprime et assume le passage de la capacité (« more capable ») à la culpabilité (« more culpable ») ; l'assonance, ici, a charge de preuve. Dans ces premiers moments du texte, alors même que l'attention de l'auditoire (et du lecteur anglais) doit être à son comble, l'auteur enchaîne les questions rhétoriques dont les réponses doivent conduire à la faute des jésuites. Il va jusqu'à considérer que puisque les jésuites se sont déjà rendu coupables d'un tel crime, ils doivent être coupables cette fois-ci aussi : « Your owne lawes tell and reach vs ; that hee that hath once beene conuincd of villanie, is euer after presumed to bee a bird of the same feather. » (A3) La validité psychologique et juridique d'une telle logique est incertaine, et elle est d'autant plus fragile qu'elle ne repose sur aucun précédent précis. Il faut attendre un peu pour que l'orateur s'attache à démontrer le bien-fondé de ses accusations.

En effet, même si les premières raisons avancées pour accuser les jésuites sont réfutables, la présomption de culpabilité se fonde aussi sur des éléments plus convaincants. Ainsi, après ces propos inauguraux assez polémiques, l'auteur s'arrête sur les écrits de membres illustres de la Compagnie de Jésus. Parmi ceux-ci, il commence par évoquer Juan Mariana, célèbre jésuite espagnol dont les cours et les écrits avaient une très grande influence en Europe. Son traité *De rege et regis institutione*, publié en 1599, avait été considéré par beaucoup, notamment en France, comme une justification du régicide (Braun, 6-9)<sup>7</sup>. Un peu plus de dix ans après l'assassinat d'Henri III par le moine Jacques Clément, et alors qu'Henri IV venait de conclure la paix avec l'Espagne, le supérieur de la Compagnie, Claudio Acquaviva, avait fait expurger le traité des passages les plus polémiques ; les jésuites français avaient reçu l'ordre de ne pas défendre les thèses de Mariana (Höpfl, 318-319 ; Bourdin, 37n.). Malgré cette distance affichée avec les thèses de l'Espagnol, le *De rege* était resté comme une preuve de la proximité des jésuites avec les anciens ligueurs et, plus largement, avec tous les tenants des thèses monarchomaques. Dans son discours, l'orateur attaque Mariana nommément, et résume ainsi ses propos :

He maintaineth, flatly and plainly, that whosoeuer hath a charge committed vnto him by the society of Iesuites, or from the hand of their Visitor: or vnder the command of a fewe graue and learned persons of that rancke; nay, without feare or daunger, attempt and assaile the person of his Prince or King, by pollicie, treason, or poison (A3sq.).

Il reproche ensuite à Mariana de détailler l'usage du poison, conseillant tour à tour de le dissimuler dans des victuailles (« given in drinke, or in meates », A3v<sup>o</sup>), d'en oindre des cadeaux faits au prince (« offering him some excellent present », *ibid.*) ou même ses vêtements. Le poison était souvent perçu par les Protestants continentaux ou anglais comme l'arme de prédilection des catholiques, et l'on critiquait Machiavel pour en avoir préconisé l'usage à des fins politiques<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Braun explique notamment que le traité a été immédiatement simplifié pour être compatible avec la réputation sulfureuse des jésuites comme assassins de rois : « The allegation that Mariana was an advocate of regicide itself was based largely on a few, frequently distorted citations, and on biased conjecture that drew solely from select pages of Chapter six of Book one of *De rege* » (9). Une analyse plus complète du passage incriminé se trouve p. 84-91.

<sup>8</sup> Il faut noter ici que c'est une critique assez infondée, dans la mesure où Machiavel, dans son *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, n'encourageait pas l'usage du poison, parce que ses conséquences « sont plus dangereuses d'autant qu'elles sont plus incertaines » (Nicolas Machiavel. *Discours de l'estat de paix et de guerre de messire Nicolas Macchiavelli... sur la première décade de Tite-Live, traduit d'italien en françoys, plus un livre du mesme aucteur intitulé : le Prince*. Paris : chez

Le réquisitoire contre Mariana n'est pas surprenant, et l'on pourrait presque dire qu'il s'agit d'un passage obligé de tout texte évoquant la question du régicide. Cependant, une comparaison entre l'imprimé français et sa version anglaise est révélatrice de la relation complexe du discours avec ses sources. Dans les textes écrits, qu'il s'agisse de l'original français ou de sa traduction, les passages qui condamnent Mariana ou les autres écrits jésuites sont souvent complétés, en marge, par les références des sources en question. Ainsi en va-t-il par exemple du *De Rege*, dont la première mention est complétée par l'annotation suivante : « *John Mariana de institutione Regio. l. 1. c. 6. & 7.* » (A3). Les chapitres 6 et 7 du premier livre sont en effet consacrés à la question de la légitimité du régicide. Chaque exégèse d'un texte jésuite est ainsi accompagnée d'une référence assez précise à la source en question. Cette pratique des *marginalia* est courante, mais elle introduit une différence majeure entre la version orale et la transcription du discours : là où les auditeurs n'avaient d'autre choix que de s'en tenir à ce que l'orateur affirmait, les lecteurs ont désormais la possibilité de vérifier par eux-mêmes la justesse des analyses proposées. Mieux, grâce aux *marginalia*, les éditeurs leur facilitent même la tâche. Il faut noter à ce propos une légère divergence dans les pratiques éditoriales mises en place par les Français et par les Anglais. En effet, dans le texte original, des citations de Mariana sont insérées dans le corps du texte, mais isolées typographiquement par des italiques. Tel est le cas par exemple de la citation clé qui prouve que Mariana s'est trouvé content de l'assassinat d'Henri III :

Quand vous rapportés ensemble que le Cardinal Bellarmin, le Coriphee de la Secte, leur Docteur vniuersel, par traicté expres exalte le parricide de laques Clement commis en la personne du Roy Henry III. que mesme Mariana l'ose dire proceder de *la force de l'Esprit de Dieu, agissant en la faiblesse de son corpps*, consacre ce couteau qu'il auoit, dit-il, à ceste fin *frotté d'herbes venimeuses*. (Remonstrance 6-7)

La version anglaise est une fidèle traduction de ce passage, mais ne met pas en relief les citations de Mariana :

what saye you to this, that Cardinall *Bellarmino* the Champion and chieftain of that sect, their generall Doctor, in an expresse Treatise written of purpose, extolleth and with great commendation exalteth, the murther that *James Clement* committed vpon the person of King *Henrie* the third: which *Mariana* dareth auouch, did proceede from the strong hand of the spirit of God, working in the

---

H. de Marnef et G. Cavellat, 1571, p. 449 ; le texte avait été publié à Londres par John Wolfe en 1584, voir STC 17159 et 17167).



weaknesse of his bodie, who consecrated (as he speaketh) that knife to that intent and purpose, being rubbed ouer with venomous hearbs. (B)

Ici, les italiques ne sont utilisés que pour mettre en relief les noms propres, ce qui n'était pas le cas dans le texte français. Pourtant, la traduction est assez fidèle pour justifier que les passages mentionnés soient considérés comme de véritables citations. Il n'est pas impossible que le *De rege* ait été estimé trop dangereux pour que les éditeurs anglais assument une citation directe.

S'il est le plus souvent cité, Mariana n'est pas le seul jésuite à être mis en cause dans le discours. L'orateur souhaitait obtenir l'expulsion du royaume de tous les membres de la Compagnie. Il choisit donc de répondre par avance à ceux qui souhaiteraient isoler Mariana du reste des jésuites :

what charity, what iustice were this, that for one *Mariana*, the whole society should suffer? And why not? For it is the whole society that speaketh and offendeth in *Mariana*. [...] [L]et vs farther saye, it is not one *Mariana* alone, that hath written of this matter, of this subiect; The Iesuites of all Nations, of all Climates, haue practized this Apostleshippe, haue published this Gospell. (D2)

S'ensuit alors une longue liste de tous les jésuites prétendument impliqués dans des conspirations contre des rois : il cite entre autres Pedro Ribadeneyra, Martin Becanus et Robert Bellarmin, trois noms familiers aux Anglais puisque étroitement impliqués dans des controverses sur le destin religieux de l'Angleterre<sup>9</sup>. Sa conclusion est sans appel :

To conclude, let vs all iumpe in this which is a thing more then certaine, that whether it bee their best Diuines, their most authorized Doctors, Prouincialls, Generalls, Cardinalls, pretended Martires, or whosoeuer else of that rascally rabble, they haue all conspired and knotted themselves together, to no better intent than is already alleadged. (D2v<sup>o</sup>)

Dans tous ces extraits, on sent que le propos de l'orateur n'est pas d'ordre théologique ; à aucun moment du discours, les justifications possibles du tyrannicide ou les subtilités des raisonnements jésuites ne sont abordées. Le discours est d'abord un discours politique, et si les thèses de Mariana sont évoquées ce n'est que pour montrer leur perversité dans une monarchie. Ainsi le texte est représentatif du point de vue d'un parlementaire, et l'on comprend qu'il s'agit de ne pas empiéter sur

---

<sup>9</sup> Pedro Ribadeneyra (1526-1611) avait séjourné en Angleterre à la fin du règne de Marie Tudor, et en avait conçu une histoire du schisme anglican (*Historia ecclesiastica del scisma del reyno de Inglaterra recogida de diversos y graves autores*. Madrid : P. Madrigal, 1588). Martin Becanus (1563-1624) était un jésuite du nord de l'Europe, qui soutint le Cardinal Bellarmin (1542-1621) dans la controverse sur le serment d'allégeance (« Oath of Allegiance », voir plus bas).

le « territoire » de la Sorbonne. Ainsi, une fois cités les noms des jésuites les plus attendus, notamment Mariana, l'orateur délaisse les questions théologiques pour s'intéresser à une relecture politique des événements passés.

Cette revisitation de l'histoire récente n'a pas une visée différente de la critique des textes jésuites : dans les deux cas, il s'agit de montrer à quel point l'influence de la Compagnie de Jésus a été néfaste à la monarchie, et plus largement, au royaume de France. Pour ce faire, l'orateur s'engage dans une entreprise historique révisionniste, qui lui permet d'abord d'esquisser une filiation entre tous les régicides récents, qu'ils aient réussi leur projet ou non :

Of a truth, the case of them that pierced the heart of our King by the hands of *Rauaillac*, is all one with theirs that stabde [sic] the king in the mouth by the hands of *Chastell*, wherefore they failed afore by *Barriere*. They haue in time not emboldned onelie, but secured the hands and hearts of such as attempt these enterprises, but always under the same Masters, in the same Schooles, and by the same Doctrine. (B3v°)

En effet, Chastel, Barrière et Ravailac avaient tous trois formé le projet d'assassiner le roi. En 1593, Chastel avait blessé Henri IV à la lèvre avant d'être arrêté. Barrière s'était approché du roi en 1594 mais avait été appréhendé avant d'accomplir son geste ; Ravailac, en 1610, avait réussi. Dans tous ces cas, les jésuites avaient été désignés comme responsables des attentats, parce qu'ils en auraient eu connaissance, voire les auraient encouragés ; c'est d'ailleurs l'accusation qui est reprise dans le discours. Cependant, même si chacun de ces hommes était entré en contact avec des jésuites (seul Chastel avait été éduqué par eux), tous s'étaient ouverts de leur projet à des membres d'autres ordres, voire à des prêtres séculiers<sup>10</sup>. Incriminer les jésuites français plus que les autres ordres présents dans le royaume tenait du parti-pris, même s'il s'agissait d'une opinion communément répandue.

Plus originale, en revanche, est la réécriture de l'histoire des guerres de religion. On sent dans les exemples utilisés que l'orateur souhaite contenter tous les partis présents au sein du Parlement ; il ne s'agit pas de livrer une histoire huguenote, mais plutôt de célébrer une concorde française apocryphe que les jésuites, derrière lesquels on aperçoit l'Espagne, auraient cherché à briser. Ainsi, le

---

<sup>10</sup> Sur les tentatives d'assassinat contre Henri IV, ainsi sur la question du « Rôle des jésuites », voir Mousnier, 229-246.

blâme qui, dans un premier temps, ne s'était abattu que sur les compagnons de Loyola, pouvait ensuite atteindre l'Espagne ; une telle manœuvre permettait de susciter une verve nationaliste moins risquée qu'une ferveur religieuse. Par conséquent, l'orateur choisit de donner des gages aux catholiques, en célébrant par exemple la mémoire d'Henri III : « And of this hereticall religion, the King of *Spaine* (forsooth) could bee content to accuse and condemne our late King *Henrie* the third, who was a better Catholique then himself » (Cv°). Dès lors, il est facile de prouver que ces attentats contre les rois de France n'ont été que des prétextes pour semer la discorde dans le royaume :

It cannot be found in all this time, for the space of fiteene years, but that they haue attempted the taking away of [Henri IV's] life, because they holde him as a mightie instrument to entertaine our Ciuill warres, hoped that he would in small time consume our forces, and that hee and all our whole Estate, should in the end be buried in the ashes, consumed and confunded. (*Ibid.*)

La justesse de cette accusation est démontrée plus loin grâce à un argument incontestable : si les motifs du régicide avaient été religieux, aurait-on attendu que le roi Henri IV ait été absout par le pape pour le tuer (C2) ? Une fois encore, les éléments présentés aux auditeurs ou aux lecteurs sont de bon sens plutôt que théoriques. À travers eux, on peut lire la volonté d'apaisement national qui devait mouvoir l'orateur et bon nombre de parlementaires à un moment où le royaume courait de grands dangers. Pourtant le discours trahit par moments des affections qui semblent moins neutres, et qui pourraient laisser entrevoir un auteur protestant plutôt que catholique. Tel est le cas quand l'entreprise révisionniste s'attache à réévaluer l'attitude des Huguenots pendant les guerres civiles :

Of a surety, these Hugonets (as they tearme them) neuer had any thing of hurt in them that resembleth theirs: Yet the time was that wee haue burnt them, that we haue prosecuted and persecuted them in so strange manner, as that it hath beene an horror to our owne consciences (C3).

On retrouve de telles remarques dans d'autres textes attribués à Philippe Duplessis-Mornay, notamment dans la *Lettre d'une Gentilhomme catholique françois à Messieurs de la Sorbonne de Paris*, publiée anonymement en 1587<sup>11</sup>. Quelques

---

<sup>11</sup> Ce texte avait été traduit et publié à Londres en 1588, sous le titre : *A letter written by a French Catholike gentleman, to the maisters at Sorbonne. Concerning the late victories obtained by the king of Nauarre, aswell against the Duke of Ioyeuse at Coutras vpon Tuesday the twentieth of October, 1587.* Londres : John Wolfe pour Edward Aggas, 1588 (STC 18144) . On y lisait par exemple les phrases suivantes :

années plus tard, alors que le royaume pleure Henri, il s'agit d'insister sur la différence d'attitude entre les huguenots et les jésuites ou les catholiques espagnols. Le discours continue : « & yet in the midst of all their miseries and our rigours, it was neuer heard or known, that they so much as imagined, much lesse pretended any thing against the liues of their Princes, either of King Charles, or of King Henrie the third » (C3). Ici, au mieux, l'orateur pêche par omission : il oublie la grande proximité de certains Huguenots avec les théories monarchomaques diffusées dans les années 1570 et 1580<sup>12</sup>. De fait, les « Monarchomach triumvirs », selon l'expression de Ralph E. Giesey (41-56)<sup>13</sup>, étaient trois hommes d'obédience réformée : François Hotman, Théodore de Bèze et Philippe Duplessis-Mornay, auteurs présumés<sup>14</sup> de la *Franco-Gallia* (Cologne, 1574), du *Droit des Magistrats sur leurs sujets* (s.l., 1574) et des *Vindiciae contre Tyrannos* (Bâle, 1579). Il était probable que la radicalisation de certains réformés s'était nourrie des persécutions contre les communautés protestantes<sup>15</sup>. Par conséquent, cette description des Huguenots en personnes tout à fait soumises à l'autorité royale n'était pas exacte. Pour parachever le portrait idéalisé d'un royaume uni, l'orateur crée autant qu'il ressuscite les images d'union nationale :

yet when it came to the vpsshot that there was any vse to be made of them, that the enemy assaulted or assailed the Land, that the stranger offered to wrong the Countrie, haue they not been as forward as the best of vs to defend ? haue they

---

We still play the kites with their bowels, which neuerthelesse doe dayly grow up againe: we ordinarily draw away their bloud, which neuer dryeth up: and which is worse, we still incurre as much losse as we procure them, and consuming our enimies, doe wast our own blood, and yet cannot perceiue that you be any whit moued at our miseries, as if our labours were your rest, and our sorrowes your contentation: you laugh when others weepe, and neuer cease thrusting forward the wheele of these calamities, whereby to assure your felicitie. (33)

<sup>12</sup> Le mot « monarchomaque », forgé par le juriste William Barclay, désignait à l'origine les penseurs politiques souhaitant un affaiblissement de l'autorité royale au profit des corps intermédiaires, notamment les magistrats.

<sup>13</sup> Sur la question du corpus, et notamment sur l'inclusion d'autres œuvres « monarchomaques », voir Mellet, Paul-Alexis. *Les Traités Monarchomaques : Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*. Genève : Droz, 2007, p. 64-89.

<sup>14</sup> Il faut remarquer que les deux derniers traités ont été publiés anonymement, et que le nom de leurs auteurs fait encore débat, notamment en ce qui concerne le rôle de Philippe Duplessis-Mornay dans la composition des *Vindiciae*. Hugues Daussy, dans sa monographie sur Duplessis-Mornay, considère que des indices concordants prouveraient que le conseiller d'Henri de Navarre en ait été l'auteur (Daussy, Hugues. *Les Huguenots et le Roi. Le Combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*. Genève : Droz, 2002, p. 229-254.

<sup>15</sup> Cet article n'est pas une étude des traités monarchomaques, et l'on n'entrera pas ici dans le débat sur l'origine exacte et sur la permanence de ces thèses dans la France des guerres de religion. Cependant, il faut rappeler que les études récentes tendent à désolidariser l'émergence des théories monarchomaques de la Saint-Barthélemy ; selon Paul-Alexis Mellet, notamment, les grands thèmes de ces traités apparaissaient déjà dans les années 1560 (voir Mellet, 187-196).

not drawne their swords with ours? Nay, haue they not receaued woundes with vs, and lost their bloud with ours? (C3v°)

Une telle geste, pour apocryphe qu'elle fût, ne pouvait manquer de séduire les lecteurs anglais : elle devait leur rappeler les heures glorieuses où le roi de France était encore protestant, tout en laissant entrevoir la possibilité d'un royaume réconcilié, devenu invincible : « By this meanes (as euery one knoweth) our Estate stood in safety. » (*Ibid.*) Cette conclusion rassurante n'empêche pas l'orateur de mettre en garde ses contemporains : filant la métaphore médicale de la saignée, il craint qu'après avoir tiré le sang des Huguenots, les jésuites ne cherchent à faire de même aux catholiques français : « for, is it possible (if this course were taken) but that bloud should be shed on both sides, and both parties perish ? » (C4).

Le recours à une forme de nationalisme pour éviter de rouvrir des plaies encore récentes constitue une stratégie visible dans le discours. Cependant, celui-ci aurait perdu de sa force s'il s'était intéressé seulement au cas de la France. Par conséquent, dans la relecture du passé qu'il offre, l'orateur saisit l'opportunité d'élargir la menace jésuite à d'autres pays. L'Angleterre est une victime évidente des méfaits de la Compagnie de Jésus. Ainsi, la lignée de régicides français ayant cherché à éliminer Henri IV se double de criminels venus d'ailleurs mais partageant les mêmes desseins. Le Complot des Poudres trouve donc logiquement sa place dans la longue liste des tentatives d'assassinat fomentées contre un monarque :

When that diuellish and damnable gunpowder deuise of *England* resteth so fresh in your memories, so bleeding new, wherin it was purposed that the King, Queen, Prince, the whole Nobilitie of the Land, the whole Clergie, Archbishops, Bishops, and others, the chiefe and choice of the Commons, infinite numbers of all sorts and qualities (A4v°).

On sent une forme de jouissance morbide à évoquer ce qui aurait pu disparaître si le complot avait réussi. L'orateur semble vouloir donner à voir l'horreur à laquelle l'Angleterre a échappé, mais également la menace qui pèse encore sur la France tant que les jésuites demeurent sur le territoire. Il poursuit :

in briefe, the best of the lands estate, without any exception or acceptation of Religion or the Religious, albeit there were at that present assembled (as all the world knoweth) a number of both sorts in that companie, should equally without care had, or regard, or respect made, beene miserably and monstrously (by blowing vp the house wherein they were contained) murthered and massacred. (*Ibid.*)

Ce passage pouvait être compris différemment en France et en Angleterre. En effet, le grand soulagement ressenti face à l'échec du Complot des Poudres a dû être renouvelé au moment du régicide de 1610 : l'Angleterre en 1605 avait échappé au chaos qui menaçait désormais la France. Il faut attendre la fin de cette longue envolée pour qu'apparaisse enfin le spectre qui dominait le récit depuis le départ : la Saint-Barthélemy, à laquelle le mot « massacre » ne pouvait manquer de renvoyer les lecteurs anglais. Une fois de plus, l'Angleterre avait été épargnée.

### **Discours pour qui, discours pour quoi ?**

L'impression que la France et l'Angleterre vivaient sous la menace jésuite explique pourquoi un tel discours a été traduit puis publié à Londres : les réflexions des parlementaires français rejoignaient sans aucun doute celles de leurs voisins anglais. Pourtant, le danger né de la présence des jésuites dans les deux royaumes ne suffit pas à expliquer tout l'intérêt, pour des sujets de Jacques I<sup>er</sup>, de faire publier le texte. Deux questions se posent, qui nécessitent une étude plus approfondie. Tout d'abord, on peut s'interroger sur le(s) destinataire(s) réel(s) de l'imprimé anglais. Ensuite, il faut examiner les motivations qui ont pu pousser à la publication à Londres, ou bien les effets qui en étaient escomptés. Ainsi, dans cette deuxième partie d'étude, nous nous attacherons aux deux questions suivantes : un texte pour qui, et un texte pour quoi ?

La *Remonstrance* et sa traduction en anglais ne se présentent pas tout à fait de la même manière. Le texte français est publié *in-octavo*, tandis que le texte anglais est un *quarto*. Dans le volume anglais, les feuillets seulement sont numérotés, tandis que dans la *Remonstrance* les pages aussi le sont. Dans l'ensemble, la traduction est fidèle, à quelques exceptions près ; une différence notable tient à la présence de citations en latin dans l'original, qui ne sont pas reproduites dans le texte anglais. Un point commun remarquable, en revanche, est l'utilisation dans les deux volumes d'une police romaine, alors qu'on aurait pu encore trouver à cette date des gothiques dans l'imprimé anglais. Tout ceci contribue à rendre l'apparence des deux volumes assez comparable, même si les pages anglaises apparaissent plus aérées, du fait d'un grand nombre de paragraphes, absents de l'original. Cependant, la différence majeure entre les deux volumes ne tient pas tant à des aspects formels qu'à la présence, dans l'imprimé anglais, d'une

épître dédicatoire dont le texte français est dépourvu. Elle est signée par William Crashaw (1572 ?-1625/6), un érudit éduqué à Cambridge qui a rédigé quelques textes contre les erreurs de la doctrine catholique<sup>16</sup>. Il possédait l'une des bibliothèques les plus importantes de son temps, et entretenait des liens avec de nombreuses figures protestantes européennes. Parmi celles-ci, il entretenait une correspondance suivie avec Isaac Casaubon, ce qui pourrait expliquer son intérêt pour les affaires françaises<sup>17</sup>. L'épître est adressée à Richard Sackville, 3<sup>ème</sup> « Earl of Dorset » (1589-1624) et à sa femme Lady Anne Clifford (1590-1676). La jeune femme était renommée pour son érudition, grâce notamment à son tuteur Samuel Daniel. Sa mère Lady Margaret Russell, en son temps, avait été considérée comme une figure littéraire de premier plan<sup>18</sup>. L'intervention de Crashaw ainsi que son appel à deux figures aristocratiques proches du pouvoir placent le texte dans une orthodoxie politique et religieuse se voulant incontestable. Ceci est confirmé à la fin de l'épître : « And seeing Authority judgeth it fit & worthy to passe in *English* to publique viewe, it was held not vnfitting in fewe words to the world know, that this Author (tho a straunger) hath spoken (touching the great English Treason) no more then knowen truth » (A).

Outre les propos flatteurs attendus dans une telle épître, le texte introductif fournit aussi aux lecteurs un prisme à travers lequel considérer le discours parlementaire français. Ainsi, d'emblée, le lien est esquissé entre le Complot des Poudres et l'assassinat d'Henri IV :

So in their last two exploytes, namely the powder plotte of *England*, and the *French Kings* murther, they haue excelled themselues: [...] For, as to the two first, what Nation euer receaued such a blowe, and was strucken into such amazements, as *France* in the death of their great *Henrie*? And what firme and flourishing state in the world, was euer vpon a sodain, covered with such a

---

<sup>16</sup> Crashaw, William. *Falsificationum Romanarum: et catholicarum restitutionum. Tomi primi liber primus. Ad Ecclesie Catholice vsum & honorem, & synagoge Romanæ iustum opprobrium, obseruauit & detexit W. Crashaius in theologia Bacchal. & verbi diuini apud templ.* Londres : Matthew Lownes, 1606 (STC 6014).

<sup>17</sup> Isaac Casaubon, après l'assassinat d'Henri IV, décida de quitter la France pour la cour d'Angleterre ; devenu un proche du roi, il y mourut en 1614. Sur ce personnage mal traité par les historiens, voir Vivanti, Corrado. *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*. Paris : Desjonquères, 2006 (La mesure des choses), p. 152-6.

<sup>18</sup> Richard T. Spence, 'Clifford, Anne , countess of Pembroke, Dorset, and Montgomery (1590–1676)', Oxford Dictionary of National Biography, Oxford University Press, 2004; online edn, Jan 2008 [http://www.oxforddnb.com/view/article/5641, accessed 25 April 2013]  
Michael A. R. Graves, 'Sackville, Robert, second earl of Dorset (1560/61–1609)', Oxford Dictionary of National Biography, Oxford University Press, 2004; online edn, Jan 2008 [http://www.oxforddnb.com/view/article/24449, accessed 25 April 2013]

desolation as *England* had, if blessed *Jesus* had not confounded the cursed *Jesuites* plot? (2v<sup>o</sup>)

Le reste de l'épître évoque dans le détail les débats engagés entre les Anglais et les jésuites quant au degré de connaissance que les membres de la Compagnie de Jésus avaient du Complot. En effet, on avait reproché aux pères jésuites d'avoir su, par la confession, qu'une conspiration se tramait ; liés par le secret de la confession, ils n'en auraient pas informé les autorités. Crashaw n'évoque pas les précédents français, alors qu'ils avaient soulevé les mêmes questions<sup>19</sup>. Le fait que l'épître s'intéresse autant au Complot des Poudres et aussi peu au régicide opère comme un effet de miroir par rapport au texte français qui, certes, mentionne l'événement de 1605, mais se concentre surtout sur l'assassinat de 1610. Ainsi, les lecteurs anglais, destinataires apparents de l'imprimé anglais, pourront en savoir plus sur leurs ennemis jésuites grâce à l'événement tragique advenu en France. Les libraires anglais cherchaient donc probablement à transmettre des nouvelles sur l'état des institutions françaises alors que le roi était mort, tout en mettant en garde leurs lecteurs contre des événements semblables en Angleterre. Il y a donc un double aspect, apparemment contradictoire, dans le texte anglais : d'une part il cherche à instruire les Anglais des menaces qui pèsent sur leur pays, mais d'autre part cet avertissement est rendu moins inquiétant car l'attentat a eu lieu à Paris et non à Londres. Les sentiments ambigus des Anglais pour le roi de France, pacificateur de son royaume mais parjure et inconstant, ont pu faire naître un soulagement relatif devant une calamité qui, en s'abattant sur la France, confirmait que les pécheurs seraient toujours châtiés, et que donc l'Angleterre était sauvée.

Ces premiers destinataires évidents, les lecteurs anglais, n'empêchent pas qu'il y ait pu avoir un autre destinataire au texte : Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre depuis 1603. William Crashaw, dans l'épître, souligne que le texte a été publié avec l'autorisation du roi<sup>20</sup>, information qui est déjà présente sur la page de titre (« published by authority »). On ne sait rien de la vie de Thomas Purfoot, l'imprimeur du texte ; il semble avoir eu une longue carrière, marquée par une production assez variée, incluant à la fois des œuvres théâtrales (Thomas Heywood notamment), des almanachs, guides et autres livres pratiques. Il ne semble pas s'être particulièrement intéressé à la France, même si le *Short-Title Catalogue* lui attribue l'impression d'un

---

<sup>19</sup> Roland Mousnier affirme qu'Henri IV avait confié, dix ans après, qu'il avait été informé du dessein de Pierre Barrière par un jésuite (Mousnier, 233).

<sup>20</sup> Voir la citation plus haut.



pamphlet anonyme publié juste après la mort d'Henri IV<sup>21</sup>. L'imprimeur devait être assez sérieux pour qu'on lui confie la publication de quelques proclamations royales, en 1607 notamment<sup>22</sup>. Il est difficile de déterminer si Purfoot s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction de ses commanditaires, car il ne semble pas être devenu un imprimeur régulier de la couronne d'Angleterre. Nathaniel Butter, le libraire dont le nom et l'adresse figurent en page de titre, est une figure mieux connue du monde de l'édition jacobéenne et caroléenne. En 1610, il travaille depuis cinq ans environ dans la boutique de son père, libraire lui aussi. Son catalogue est très varié, mais démontre à cette époque-là un goût prononcé pour les pièces de théâtre : il collabore avec Purfoot avec la publication de la première partie de la pièce de Heywood *If you know not me, you know nobody*<sup>23</sup>. En 1608, il finance la première édition de *King Lear* et s'intéresse aussi à certaines pièces de Thomas Dekker. Outre la pièce de Heywood déjà citée, il fait travailler Purfoot une quinzaine de fois pendant quinze ans, et leur collaboration concerne surtout le répertoire dramatique. Cependant, ils produisent aussi ensemble le récit d'une conversion au catholicisme rédigé par Charlotte de la Trémoille, traduit à Londres en 1608<sup>24</sup>. Il est donc difficile de déterminer dans la vie de ces deux hommes des éléments qui expliquent pourquoi ils se seraient lancés dans cette édition. En revanche, Nathaniel Butter, dont la carrière s'est prolongée pendant les années 1620 et 1630, sera l'un des premiers libraires à s'intéresser à la diffusion des *corantos* venus des Pays-Bas et d'Italie au moment de la guerre de Trente Ans<sup>25</sup>. Des textes sur l'actualité pouvaient déjà susciter son intérêt.

---

<sup>21</sup> *A true report of the most execrable murder committed vpon the late French King Henrie the 4. of famous memory, with diuers particularities aswell concerning the prisoner, as other matters preceding and ensuing the accident. Written in a letter from good place, and much differing from the vncertain relations thereof heretofore published.* Londres : [T. Purfoot] pour John Budge, 1610 (STC 13147.7).

<sup>22</sup> *Iames by the grace of God King of England, Scotland, France, and Ireland, defender of the faith, &c. ... VVhereas we are very credibly giuen to vnderstande that our poore subiect, VVilliam Nevell being a gentleman of good house and heretofore of fair possessions and lands, is at present fallen into great want and pouertie.* [Londres: T. Purfoot, 1607] (STC 8400.7).

<sup>23</sup> Heywood, Thomas. *If you knowv not me, you know no bodie: or, The troubles of Queene Elizabeth.* Londres : [T. Purfoot] pour N. Butter, 1605 (STC 13328).

<sup>24</sup> La Trémoilles, Charlotte de. *The conuersion of a most noble lady of Fraunce. In lune last past, 1608. Madame Gratiana, wife to the high and mightie lord; Claudius, Lord of Tremoille; Duke of Thouars; peere of Fraunce, and Prince of Talmonde. A most Christian epistle, written by her, to the ladies of Fraunce, to resolue them in the cause of her conuersion from popery, to the profession of Gods Gospell: and aduising them to imitate her religious example.* Londres : T. Purfoot pour N. Butter, 1608 (STC 11262). L'original français n'a pas pu être retrouvé.

<sup>25</sup> Voir Oxford Dictionary of Biography (S. A. Baron, 'Butter, Nathaniel (*bap.* 1583, *d.* 1664)', *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford University Press, 2004; online edn, Jan 2008 [https://rprenet.bnf.fr:443/http/www.oxforddnb.com/view/article/4224, accessed 20 April 2013]).

La traduction de la *Remonstrance* est ainsi publiée à Londres avec l'assentiment de la Couronne, ce qui s'explique par un contenu qui, *a priori*, ne pouvait pas déplaire au roi. La traduction du discours est en effet publiée alors que Jacques I<sup>er</sup> est engagé dans une controverse avec le Cardinal Bellarmin au sujet du serment d'allégeance imposé aux sujets du roi après le Complot des Poudres<sup>26</sup>. Ce débat ne concernait pas les Français, même si Henri IV, depuis sa conversion, s'était plusieurs fois entremis pour apaiser les tensions entre les rois d'Angleterre et la papauté. Cependant Bellarmin était jésuite, et à ce titre devait figurer dans la longue liste des opposants au pouvoir royal dénoncés par le discours au Parlement. Le débat lancé avec Jacques I<sup>er</sup> portait sur l'étendue du pouvoir royal, et la défense de la suprématie pontificale par Bellarmin était une preuve supplémentaire de la nocivité des jésuites pour la monarchie, qu'elle soit française ou anglaise :

What saye you to this, that Cardinall *Bellarmino* the Champion and chiefetaine of that sect, their generall Doctor, in an expresse Treatise written of purpose, extolleth and with great commendation exalteth, the murther that *James Clement* committed vpon the person of King *Henrie* the third (B).

Le cardinal est nommé une autre fois, dans la liste des jésuites européens qui constituent un danger (D2). Cette mention, pour fugace qu'elle fût, pouvait être comprise comme une approbation de l'implication royale dans la controverse. Plus largement, les circonstances mêmes du discours donnaient raison au roi d'Angleterre quant à la politique intransigeante qu'il menait contre les jésuites depuis son arrivée sur le trône. En effet, le roi de France avait accepté le retour des jésuites dix ans après le régicide manqué de 1593, ce qui leur avait permis de continuer à endoctriner les faibles. L'orateur détaille les différentes étapes de ce processus, réalisé pendant la confession. Dans un premier temps, le confesseur fait avouer toutes ses fautes au pénitent, en lui promettant d'éternels tourments. Ensuite, il lui laisse entrevoir un moyen de se racheter :

Afterwardes, when they haue thus broken the heads and hearts of them, when they haue thus astonished them, they propound them for remedy of some one offence, and ordinary murde [sic], of some other sin, the killing of a King at the least; and so for the rest: which they will attempt and accomplish, they will warrant, that it shall not only free him of iustly deserued paine; but besides, according to the nature of that that hee shall practice, as vpon a noble man, a Prince, a King; his rewarde shall be proportioned more, or lesse in Heauen (E3).

---

<sup>26</sup> Voir Bourdin, Bernard, *La genèse théologico-politique de l'État moderne, la controverse de Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre avec le cardinal Bellarmin*. Paris : Presses universitaires de France, 2004.

La description de cette méthode donne à voir toute l'étendue du danger que la Compagnie de Jésus fait courir au roi et à l'État. Dans ces conditions, l'obstination d'Henri IV devient une faute politique, une naïveté préjudiciable à son pouvoir mais surtout à son royaume. L'orateur n'hésite pas à souligner l'aveuglement du roi de France : « The king hath always shewed them good countenance, he hath much graced them, & more benefited them : Loe, Peter Cotton confesseth, that he was their protector, the second founder and father. » (B4) L'allusion au père jésuite Pierre Cotton est une attaque contre l'infiltration des jésuites à la cour de France, et contre l'influence de ce prédicateur talentueux, ancien élève de Bellarmin devenu confesseur du roi. Or, contrairement au roi de France, Jacques I<sup>er</sup> ne pouvait être soupçonné d'une telle indulgence. Même si le roi dans les premières années de son règne avait laissé s'installer quelque espoir d'un réchauffement des relations entre Rome et l'Angleterre, l'échec du Complot des Poudres avait modifié les dispositions du roi face à l'Église catholique. Le supérieur des jésuites en Angleterre, le père Henry Garnet, avait été torturé puis exécuté, alors que les preuves de son implication dans l'attentat étaient ténues ; dans le discours français, il était d'ailleurs désigné comme le commanditaire du complot (« the Author, Director, and Executioner of that thrice horrible action », A4v<sup>o</sup>). La législation anti-catholique votée après 1605 confirmait cette radicalisation du roi. Comparée à celle d'Henri IV, l'attitude de Jacques I<sup>er</sup> avait donc été d'une grande fermeté, et sa survie prouvait que sa politique était la bonne. Dès son accession au trône d'Angleterre, Jacques I<sup>er</sup> s'était agacé des conseils d'Henri IV à propos de l'attitude à adopter face aux catholiques anglais ; le roi de France l'avait encouragé à se montrer conciliant face à cette minorité (Lee, 33-34). Cette sorte de revanche sur le roi de France ne pouvait pas lui déplaire<sup>27</sup>.

Cependant, même si le texte a pu satisfaire Jacques I<sup>er</sup>, il ne faut pas oublier que le discours avait d'abord été prononcé et publié en France. Ses destinataires et ses visées étaient donc liés au contexte français. Par conséquent, de la même manière que la question « un texte pour qui ? » doit envisager la situation dans les deux royaumes, la question « un texte pour quoi ? » doit aussi faire la part de ce qui était compréhensible en France et en Angleterre. Une lecture attentive révèle que les

---

<sup>27</sup> Sur les relations tendues entre Henri IV et Jacques I<sup>er</sup>, Maurice Lee affirme : « Henri found very little to admire in his brother of Scotland, either before or after 1603, an opinion which James cordially reciprocated » (9-10).

critiques parlementaires sur la présence des jésuites à la cour dépassent le seul cas du père Coton. Celui-ci, fort célèbre, n'était que l'exemple le plus éclatant de la fourberie de ces prêtres. Le discours émet de nombreuses autres réserves sur la façon dont le royaume a été gouverné pendant les dernières années. Ainsi, l'orateur rappelle que les jésuites avaient obtenu la destruction de la pyramide de Chastel en 1605 : « Why, adde then to this thereft, that the lesuites being not contented to haue razed your Pyramides set vp to leaue a memory to the posterity of so inhumane and vnnaturall a fact, and therewithall defaced your decree fixed vpon the same [...] ? » (Bv°) Ce monument avait été érigé en 1595 sur les ruines de la maison paternelle du régicide, après un arrêt du Parlement de Paris ; il avait été détruit en 1605 sur ordre du roi<sup>28</sup>. Ainsi, au-delà du pouvoir des jésuites, que l'anecdote illustre, l'orateur évoque sans clairement le dire un cas d'opposition nette entre le roi et le Parlement de Paris. Le réalisme des parlementaires est de manière implicite confirmé par l'assassinat de 1610 ; si le roi avait écouté son parlement, il n'aurait pas été tué. Une lecture similaire peut être faite de l'allusion au Père Coton, déjà citée plus haut. Le Père Coton, qui s'était rapproché du roi en 1603, avait obtenu de lui le rappel des jésuites, expulsés par un arrêt du Parlement en 1594<sup>29</sup>. Cette fois encore, le roi s'était opposé aux avis de ses parlementaires, en dépit de remontrances adressées au monarque en décembre 1603 (Mousnier, 239-245). Par conséquent, l'attaque contre les jésuites se double d'une sérieuse remise en cause de la politique royale pendant les dernières années ; cette erreur de jugement, qui n'est pas clairement dénoncée comme telle mais qui est implicite pour qui connaît le contexte de l'époque, est d'autant plus inexcusable que le roi avait été prévenu par le Parlement de Paris. On peut lire ici une tentative d'autojustification par les parlementaires, qui montrent que pendant tout ce temps, ils avaient raison, en dépit du roi, voire contre lui. Outre donc le premier objectif de la *Remonstrance*, qui est d'obtenir l'expulsion des jésuites du royaume, le discours cherche également à réhabiliter le parlement

---

<sup>28</sup> Après la mort d'Henri IV, le lien entre cette décision royale et le régicide avait été fait dans plusieurs autres imprimés, notamment dans un poème intitulé : *Sur la ruine de la pyramide de Chastel disciple des Jesuites ruinée pour le restablissement des Jesuites en France, à la ruine de la France. Présage de l'assassinat commis en la personne du Grand Roy Henri IV pratiqué par la doctrine des jésuites*. Le texte, imprimé sur une page, était resté anonyme.

<sup>29</sup> Sur les longues négociations entre le roi de France et le pape pour le rappel des jésuites, voir Barbiche, Bernard « Le bannissement et le rappel des jésuites (1594-1603), in *Henri IV et les jésuites. Actes de la journée d'études universitaires organisée le samedi 18 octobre 2003 à La Flèche*. La Flèche : Prytanée national militaire, 2004, p. 27-37.

comme une aide indispensable à un monarque devenu victime d'êtres mal intentionnés.

Dès lors, si l'on garde à l'esprit cette réaffirmation du pouvoir parlementaire, certains passages du discours prennent un sens beaucoup plus fort. À travers le locuteur, le Parlement de Paris semble vouloir étendre son aire d'intervention ; cet expansionnisme s'affirme au fur et à mesure du texte. L'orateur feint par exemple de s'interroger sur le devenir des écoles et des universités si jamais les jésuites devaient quitter le royaume, et répond à ce dilemme par une autre question : « when they came first into our *France*, where our vniversities asleep ? » (Ev<sup>o</sup>). Dans un style assez enlevé (« If thou be an Asse or an Idyot, I pardon thee that askest the question », Ev<sup>o</sup>), il critique la mainmise des jésuites sur le système éducatif : « Are we now to learne, that vnder the pretence of this good Latin, they fill our children with very evill French ? that vnder the shew of good letters, and wholesome sciences, they confound our Spirites, and corrupt our soules? » (E2) Il conclut : « So, as to buy Latine and learning at this rate, it were better we neuer knew what latine ment, or euer spake other then our own language » (*Ibid.*). Une fois encore, la remarque porte au-delà de la simple question des collèges jésuites ; on y lit notamment les luttes incessantes entre le Parlement de Paris et la Sorbonne. Le Parlement, ici, entend tenir son rang dans la gestion du royaume.

Ce volontarisme est incontestable dans les dernières pages du discours, qui sont à la fois une exhortation à agir et une affirmation des droits parlementaires :

Our fields, our Townes, our Artes, doe redemand at your hands our King, that caused them to flourish, to flower, to preuaile, to profit. [...] Our Clergie craueth from you their defender, the Nobles their guide our people their deliuerer, our estate their restorer, the soundest part of Europe their Protector, our French Princes the honour of their bloud, Strangers the Captaine of their Ranckes. (E4)

Le discours exprime bien la nécessité pour le Parlement d'occuper un rôle d'autant plus grand que le roi est un enfant et que le royaume est gouverné par une régente. La disparition d'un roi fort explique cette audace parlementaire, ce qui ne veut pas dire qu'elle la justifie. Dans les dernières lignes du discours, la métaphore paternelle souvent associée à la relation entre le roi et ses sujets est confisquée par le Parlement qui se l'attribue : « you shall be Fathers of your Country » (E4v<sup>o</sup>). Dans ces dernières pages, le roi n'est plus évoqué que comme une personne qu'il s'agit de pleurer : « You cannot better (my Lords) [...] bewaile the death of *Henri* the Great,

moane his sorrowfull death, celebrate his obsequies, nor consecrate his memory to eternity » (*Ibid.*). L'action est réservée au parlement : « But to giue the ancient strength and vigor to his estate, requireth your helping hand ; become you first strong and couragious, and they will soon follow » (E4). Ainsi, la répartition traditionnelle des rôles, dominée par un roi symbole de l'action virile, est devenue caduque : le Parlement rêve de pouvoir agir comme il l'entend, puisque le régicide lui a donné raison.

Cette émancipation du Parlement est bien perceptible à la lecture du texte, et elle n'a pas pu échapper aux lecteurs anglais. Si les critiques à l'égard d'Henri IV pouvaient satisfaire Jacques I<sup>er</sup>, il est fort peu probable qu'il ait goûté ces velléités parlementaires. Pourtant, dans un royaume où le roi gouvernait de plus en plus systématiquement sans le Parlement, il n'est pas impossible que cette réhabilitation de la représentation nationale ait été une douce musique aux oreilles de ses sujets.

Au terme de cette étude, il apparaît que les différentes étapes qui ont mené de la présentation du discours devant le Parlement de Paris à sa transcription, traduction puis publication à Londres sont autant de stades qui en ont complexifié et multiplié les enjeux. À cet égard, une lecture attentive du texte souligne l'inadéquation relative du titre au contenu du discours. En effet, l'orateur ne démontre pas seulement qu'il est nécessaire d'expulser les jésuites parce qu'ils ont rendu possible le régicide de 1610 ; il assigne au Parlement le rôle de protecteur du royaume, dans un contexte où le désir des rois est moins que jamais une aune pertinente de l'action politique. Il est remarquable que cette conclusion incroyablement favorable au Parlement apparaisse finalement comme la seule option possible. Ce constat est donc le signe que la stratégie rhétorique de l'orateur est efficace, et sa relecture de l'histoire récente convaincante, même si la cause du Parlement, en France, était perdue, et que les États-Généraux de 1614-1615 sont marqués par un renforcement du pouvoir royal. Pourtant, cette *Remonstrance*, et encore plus sa version anglaise, sont bien la preuve que le discours parlementaire, dès le début du dix-septième siècle, cherche à être une arme politique à part entière. À quelques années de la Révolution, il est d'autant plus étonnant que personne, en Angleterre, n'ait perçu tous les périls qu'une telle volonté d'émancipation pouvait porter en germe.

## Bibliographie

### Sources primaires :

Anon. *A discourse to the lords of the Parliament. As touching the murther committed vpon the person of Henrie the Great, King of Fraunce. Manifestlie proving the Iesuites to be the plotters and principall deuisers of that horrible act. Translated out of French, and published by authority.* Londres : T[homas] P[urfoot] pour Na[thaniel] Butter, 1611 (STC 13134).

Anon. *A letter written by a French Catholike gentleman, to the maisters at Sorbonne. Concerning the late victories obtained by the king of Nauarre, aswell against the Duke of Ioyeuse at Coutras vpon Tuesday the twentieth of October, 1587.* Londres : John Wolfe pour Edward Aggas, 1588 (STC 18144).

Anon. *A true report of the most execrable murder committed vpon the late French King Henrie the 4. of famous memory, with diuers particularities aswell concerning the prisoner, as other matters preceding and ensuing the accident. Written in a letter from good place, and much differing from the vncertaine relations thereof heretofore published.* Londres : [T. Purfoot] pour John Budge, 1610 (STC 13147.7).

Anon. *Remonstrance à Messieurs de la Cour de Parlement sur le parricide commis en la personne du Roy Henry le Grand.* M.DC.X. s.l.s.n., 1610.

Anon. *Sur la ruine de la pyramide de Chastel disciple des Iesuites ruinée pour le restablissement des Iesuites en France, à la ruine de la France. Présage de l'assassinat commis en la personne du Grand Roy Henri IV pratiqué par la doctrine des Iesuites.* S.l.n.d.

Anon. *The terrible and deserued death of Francis Rauilliack, shewing the manner of his strange torments at his execution, vpon Fryday the 25. of May last past, for the murther of the late French King, Henry the fourth. Together with an abstract out of diuers proclamations, and edicts, now concerning the state of France. As it was printed in French in three seuerall bookes published by authoritie.* 1610. Londres : W. Barley for J. Baylie, 1610 (STC 20755) et Édimbourg : R. Charteris, 1610 (STC 20755.5).

Crashaw, William. *Falsificationum Romanarum: et catholicarum restitutionum. Tomi primi liber primus. Ad Ecclesiæ Catholicæ vsum & honorem, & synagoge Romanæ iustum opprobrium, obseruauit & detexit W. Crashaius in theologia Bacchal. & verbi diuini apud templ.* Londres : Matthew Lownes, 1606 (STC 6014).

Heywood, Thomas. *If you knowv not me, you know no bodie: or, The troubles of Queene Elizabeth.* Londres : [T. Purfoot] pour N. Butter, 1605 (STC 13328).

Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre (1603-1625). *Iames by the grace of God King of England, Scotland, France, and Ireland, defender of the faith, &c. ... VVhereas*

*we are very credibly giuen to vnderstande that our poore subiect, VWilliam Nevell being a gentleman of good house and heretofore of fair possessions and lands, is at present fallen into great want and pouertie.* [Londres: T. Purfoot, 1607] (STC 8400.7).

La Trémoilles, Charlotte de. *The conuersion of a most noble lady of Fraunce. In lunc last past, 1608. Madame Gratiana, wife to the high and mightie lord; Claudius, Lord of Tremoille; Duke of Thouars; peere of Fraunce, and Prince of Talmonde. A most Christian epistle, written by her, to the ladyes of Fraunce, to resolute them in the cause of her conuersion from popery, to the profession of Gods Gospell: and aduising them to imitate her religious example.* Londres : T. Purfoot pour N. Butter, 1608 (STC 11262).

Machiavel, Nicolas. *Discours de l'estat de paix et de guerre de messire Nicolas Macchiavelli... sur la première décade de Tite-Live, traduit d'italien en françoys, plus un livre du mesme aucteur intitulé : le Prince.* Paris : chez H. de Marnef et G. Cavellat, 1571.

Ribadeneyra, Pedro. *Historia ecclesiástica del scisma del reyno de Inglaterra recogida de diversos y graves autores.* Madrid : P. Madrigal, 1588.

#### Sources secondaires

Barbiche, Bernard « Le bannissement et le rappel des jésuites (1594-1603), in *Henri IV et les jésuites. Actes de la journée d'études universitaires organisée le samedi 18 octobre 2003 à La Flèche.* La Flèche : Prytanée national militaire, 2004.

Braun, Harald E. *Juan de Mariana and Early Modern Spanish Political Thought.* Aldershot : Ashgate, 2007.

Bourdin, Bernard, *La genèse théologico-politique de l'État moderne, la controverse de Jacques Ier d'Angleterre avec le cardinal Bellarmin.* Paris : Presses universitaires de France, 2004 (Fondements de la politique).

Chartier, Roger et Denis Richet (dir.). *Représentation et vouloir politiques : autour des États généraux de 1614.* Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1982.

Chevallier, Pierre. *Les régicides. Clément, Ravailac, Damiens.* Paris : Fayard, 1989.

Daniel, Marie-Céline. "« A most inhumane murder » : monstration et instrumentalisation de la violence dans quatre pamphlets parus outre-Manche sur l'assassinat d'Henri IV (1610)". *Shakespeare en devenir - Les Cahiers de La Licorne - N°5 - 2011 | Shakespeare en devenir | The politics of pain: the epistemology of violence in historical and political narratives.* [En ligne] Publié en ligne le 20 décembre 2011. URL : <http://shakespeare.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=551>.



- Daussy, Hugues. *Les Huguenots et le Roi. Le Combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*. Genève : Droz, 2002.
- Garrisson, Janine. *Henri IV* (1984). Paris : Seuil, 2008.
- Giesey, Ralph E. « The Monarchomach Triumvirs : Hotman, Beza and Mornay », in *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, XXXII, 1970, p. 41-56.
- Höpfl, Harro. *Jesuit Political Thought. The Society of Jesus and the State, c. 1540-1630*. Cambridge : CUP, 2004.
- Houllemare, Marie. *Politiques de la parole, le parlement de Paris au XVIe siècle*. Genève : Droz, 2011.
- Jouanna, Arlette et al. *Histoire et Dictionnaire des Guerres de Religion*. Paris : Robert Laffont, 1998.
- Lee, Maurice Jr. *James I and Henri IV: an Essay in English Foreign Policy (1603-1610)*. Urbana : University of Illinois Press, 1970.
- Mellet, Paul-Alexis. *Les Traités Monarchomaques : Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*. Genève : Droz, 2007.
- Mousnier, Roland. *L'Assassinat d'Henri IV. 14 mai 1610*. 1964. Paris : Gallimard, 2008 (Les journées qui ont fait la France).
- Vivanti, Corrado. *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*. Paris : Desjonquères, 2006 (La mesure des choses).